

Perdre sa vie à la gagner !

Novembre
2017

■ En décembre 2012, Seydou BAGAGA, livreur pour un sous-traitant de La Poste s'est noyé en voulant récupérer un colis tombé dans la Seine, alors qu'il livrait une péniche ■ Après 4 années d'instruction judiciaire relative à cet accident de travail mortel, La Poste est enfin mise en examen en tant que personne morale, au motif de prêt de main d'œuvre illicite ■ Le patron de la société sous-traitante est également mis en examen pour « homicide involontaire » et le directeur de l'ACP d'Issy les Moulineaux pour « marchandage et prêt de main d'œuvre illicite ».

Mort pour un Colissimo !

Seydou BAGAGA avait 34 ans, une femme et un bébé de 11 mois. Il était livreur pour DNC transport, une société prestataire exclusif de Coliposte. Il est mort depuis bientôt 5 ans.

En plein hiver, lorsque les agences débordent de paquets et que Coliposte met une pression infernale, il effectuait sa tournée. Alors qu'il s'apprêtait à livrer un client vivant sur une péniche à quai à Boulogne-Billancourt, un de ces colis est tombé dans la Seine. Seydou a voulu absolument récupérer ce colis, de peur de perdre son travail. Il a quitté ses chaussures, puis est descendu dans l'eau glacée. Il a coulé et les pompiers ont repêché son corps inanimé. Seydou n'est jamais sorti du coma.

Il est décédé le 8 janvier 2013, trois semaines après la noyade.

Le travail tue !

Depuis des années, SUD dénonce les conditions de travail de nos collègues sous-traitants/es en ACP et en PFC. La Poste et Coliposte, au motif de leur statut, les exploitent comme des bêtes de somme, et le plus souvent au mépris des règles les plus élémentaires du code du travail. A titre d'exemple, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer les pressions faites à nos collègues pour les empêcher de déclarer les accidents de travail (nombreux) afin de les transformer en arrêt maladie ! Le cahier des charges imposé par La Poste - critère principal de sélection lors des appels d'offres : un prix le plus bas possible - induit des conditions de travail au rabais, des salaires à l'avenant et un traitement indigne des personnes !



Oui, La Poste porte sa part de responsabilité dans ce qui est arrivé à Seydou !

Le cynisme de Coliposte

Depuis des années, SUD se bat pour améliorer les conditions de travail inadmissibles qui sont faites à nos collègues sous-traitants/es. Depuis des années, La Poste n'a que faire de ce qu'on peut lui faire remonter.

Lors de l'accident mortel de Seydou, Coliposte prétendait s'exonérer de toute responsabilité, se contentant, lors d'un CHS.CT extraordinaire, de proposer « *une procédure de livraison des colis pour les péniches* » ! Tout cela serait risible si l'affaire n'était pas si grave !

Heureusement ! SUD n'a pas lâché l'affaire. Des dizaines d'auditions, de constatations et trois juges d'instruction plus tard... l'enquête touche à sa fin : deux personnes sont mises en examen, ainsi que l'entreprise La Poste en tant que personne morale. Dans cette affaire, SUD s'est constitué partie civile dès le début. Il n'est pas trop tard pour que les autres syndicats prennent aussi leurs responsabilités en faisant de même !

Seydou ne doit pas être mort « pour rien » !

La décision de mise en examen par la justice est une première avancée, mais il ne faut pas en rester là. Nous devons dire : maintenant, ça suffit ! Les collègues sous-traitants/es ont des droits à faire valoir, en particulier l'application du code du travail. Les collègues, collectivement, ont la puissance sociale nécessaire pour renverser la vapeur, imposer des conditions égales à minima, à celles des collègues postiers, y compris en termes de salaire. Seule l'unité des collègues sous-traitants/es, tous sites confondus, dans un mouvement social d'ampleur est à même de venir à bout des résistances des sociétés sous-traitantes et de La Poste. Le drame qui a touché la famille de Seydou renforce, s'il en était besoin, la nécessité et la légitimité d'une telle action.

Réinternalisation de la sous-traitance

La Poste utilise toujours le même modèle de précarisation. Elle commence par l'utilisation d'intérimaires et les derniers chiffres de l'année 2016 sont effrayants avec pas moins de 6489 intérimaires et 19 435 agents en CDD. Une fois cette précarité installée, et pour se couvrir de tous recours abusifs, elle décide de sous-traiter. Les premières positions de travail sous-traitées sont toujours les plus difficiles afin de mieux faire passer la pillule. Le colis a été précurseur, mais on constate aujourd'hui que la sous-traitance entre en force aussi dans les métiers du courrier, en particulier sur les tournées « *collecte* » et sur les positions de travail « *vrac* » dans les nouvelles plates-formes multi-flux. SUD exige dès maintenant la réinternalisation de la sous-traitance et se tient aux côtés de nos camarades sous-traitants pour les aider dans leur juste combat. L'élection de notre premier élu DUP chez la société PARTNAIR LOGISTIC, tout comme la récente décision de justice reconnaissant notre nomination d'un RSS sur la société GLOBE EXPRESS sont des encouragements à continuer le combat pour de meilleures conditions de travail et un statut identique pour tous.

SUD s'adresse aux encadrant-es des sites

Depuis 2013, sur le périmètre de la DOT Colis, la sous-traitance a explosé passant de 73% à plus de 80% à la livraison. Fait nouveau, la sous-traitance est aussi rentrée en force dans les plates-formes colis avec le chargement vrac TG1 à MOISSY PFC tout comme à GENNEVILLIERS PFC qui, en plus, a le chantier hors norme sous-traité. Notre syndicat résiste aux côtés de nos camarades sous-traitants et ne tombe pas dans le fatalisme comme d'autres. En plus de l'accompagnement militant, nous avons demandé à l'Inspection du Travail d'intervenir contre ce système d'exploitation colipostale. Et afin que plus personne ne puisse dire « on ne savait pas », nous avons adressé un courrier à l'ensemble du personnel encadrant et du back office.

**SUD, un syndicat au côté de tous les travailleurs
qu'ils soient colipostiers ou sous-traitants !**